

c'est que, étant donné la situation... Ça aussi, je pense que la Chambre...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! La présidence a rendu une décision au sujet de la question de privilège de l'honorable député et je ne crois pas qu'il y ait lieu de poursuivre la discussion sur ce point. J'invite donc l'honorable député à collaborer avec la présidence et à revenir à son discours.

M. Girouard: Je disais donc, monsieur le président, que le très honorable premier ministre a semé le doute dans l'esprit des Canadiens sur ce qu'est un drapeau distinctif. Or, non seulement le premier ministre n'a pas remédié à ce doute, mais il s'est plu à l'amplifier.

D'abord, il brave la Légion canadienne à Winnipeg et ne lui parle que de son drapeau trifolié.

M. Drouin: Monsieur l'Orateur, le député de Labelle est absolument indécent. Il recommence même ses paroles en ces termes: «Comme je le disais». Il provoque ainsi directement l'Orateur et je pense que vous devriez profiter de votre autorité pour le rappeler à l'ordre.

L'hon. M. Martineau: Je crois bien que l'honorable député admettra que le mot «indécent» employé à l'endroit d'un autre député n'est guère parlementaire. Je suis persuadé que vous ne permettrez pas qu'on vous provoque et que vous allez appliquer le Règlement d'une façon impartiale comme vous l'avez toujours fait.

Je crois que les remarques de l'honorable député de Labelle, jusqu'à présent, sont strictement conformes au Règlement, car il explique le fond de la question, laquelle se relie d'une façon directe à la question d'un plébiscite.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, j'invite les honorables députés à permettre au député de Labelle de poursuivre ses remarques pour au moins encore quelque temps, de façon que la présidence puisse juger si ses remarques se rapportent au sujet présentement à l'étude, et dans quelle mesure.

Quant au point soulevé au sujet de l'emploi du mot «indécent», j'ai bien l'impression que le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes ne l'a pas employé dans le même sens que l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue.

L'hon. M. Martineau: Y a-t-il un autre sens?

M. Girouard: Merci, monsieur l'Orateur. Permettez-moi d'ajouter que si certains députés ne veulent pas m'entendre parler, ils peuvent toujours se retirer derrière les rideaux, comme ils le font lorsqu'il s'agit d'un vote qui ne les intéresse pas.

M. Drouin: Est-ce là ce que vous avez fait vendredi dernier?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'inviterais les honorables députés à permettre au député de Labelle de poursuivre ses remarques.

M. Girouard: Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, j'étais à une assemblée politique où j'expliquais les événements qui s'étaient déroulés à la Chambre, la semaine dernière.

Je disais donc que le premier ministre s'était présenté à Winnipeg et qu'il n'a parlé que d'un seul drapeau, à ce moment-là. Par la suite, il est arrivé à la Chambre et il a parlé d'un deuxième drapeau à donner au Canada, soit l'Union Jack. Ensuite, le premier ministre s'est présenté à la Chambre en disant qu'il laissait entière liberté à ses députés sur cette question. Quelque temps après, il revenait à la Chambre et déclarait que ses députés seraient liés du fait que le gouvernement considérerait une défaite sur la mesure relative au drapeau comme un vote de «non confiance». Et, un peu plus tard, le premier ministre nous disait que ses députés seraient libres et qu'il ne considérerait pas la défaite d'une motion portant l'adoption du drapeau comme la défaite du gouvernement, et il continuait cet imbroglio jusqu'au jour où il nous a déclaré: Nous irons jusqu'au bout.

Lorsqu'il a fallu renvoyer la question à un comité sur le drapeau, alors que le gouvernement avait passé deux mois à défendre le trifolié, en comité, ses propres députés ont voté contre le trifolié et ont suggéré un drapeau avec une seule feuille d'érable.

Monsieur le président, j'ai entendu les députés de Lac-Saint-Jean et de Danforth (MM. Lessard et Scott) parler du travail sérieux, honnête et dénué de «partisanerie» qu'ont fourni les membres du comité sur le drapeau.

En les écoutant, je me croyais assis dans la première rangée d'une assemblée électorale, car si je ne doute pas du sérieux et de l'honnêteté des membres du comité, permettez-moi un sourire quant à leur non «partisanerie» sur cette question.

La simple lecture du rapport du comité nous révèle, du commencement à la fin, que tout n'a été qu'une partie d'attrape-nigaud, où chaque bloc politique a tenté de prendre l'autre. D'ailleurs, les résultats sont éloquentes. Quinze hommes, siégeant pendant six semaines, scrutant des milliers de projets, écoutant de nombreux experts, ont tout simplement constaté que le Nouveau parti démocratique avait raison de réclamer une seule feuille d'érable au lieu de trois et que le premier ministre avait fait une trouvaille géniale avec les deux bandes verticales symbolisant les